



AVIS DE MISE À DISPOSITION

Projet de modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de DOMENE

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-025 en date du 6 mars 2017 et à la délibération n°1DL170072 du Conseil métropolitain en date du 24 mars 2017, il sera procédé à une mise à disposition du public, sur le territoire de la commune de Domène, du dossier portant sur la modification simplifiée n°2 du POS de la commune de Domène.

Le projet porte sur le déclassement d'un tènement situé en zone économique « UD » en zone d'habitat « UA ».

La mise à disposition se déroulera en mairie de Domène (38420), Place Stalingrad, du mardi 5 septembre au mercredi 4 octobre 2017 inclus pour une durée de 30 jours,

aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- les premiers et troisièmes samedis du mois de 8h30 à 12h (sauf en juillet et août).

Le dossier, qui comprendra le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme, ainsi qu'un registre, seront mis à disposition du public pendant la durée de la mise à disposition.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, en mairie de Domène, et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre.

Le dossier sera consultable en ligne sur le site de Grenoble-Alpes Métropole : www.lametro.fr.

Il sera également mis à disposition avec un registre au siège de Grenoble-Alpes Métropole, Le Forum, 3 rue Malakoff, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi, de 8h à 17h30 et le vendredi de 8h à 17h.

Les personnes intéressées pourront adresser un courrier en mentionnant l'objet « modification simplifiée n°2 du POS de Domène » auprès de :

Monsieur le Président de Grenoble-Alpes Métropole
Le Forum - 3 rue Malakoff
CS 50053
38031 GRENOBLE CEDEX 01

A l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par le Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en Conseil métropolitain qui en délibèrera et en adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole
Christophe FERRARI